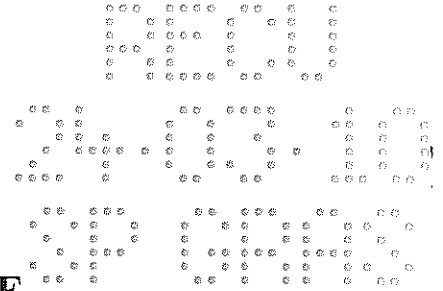




LE BROC

ET/mb



CERTIFICAT ADMINISTRATIF
Modification d'une délibération du CM du 01.03.2010

Je soussigné, Emile TORNATORE, Maire de Le Broc, certifie qu'il y a lieu de modifier suite à une erreur matérielle la délibération du Conseil Municipal du 1^o mars 2010 – Subventions aux associations :

Il faut lire dans le nombre de conseillers :

- Présents 11 ;
- Votants 13 ;

Au lieu de :

- Présents 13 ;
- Votants 13 ;

Il faut lire dans la présentation de la délibération :

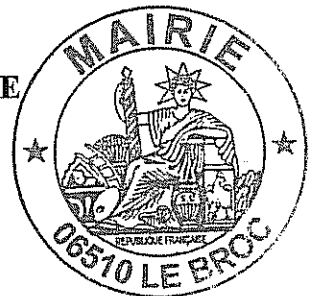
- REPRESENTES : Mme PAILLOTET par M. DUJON
M. YACOUB par M. HEURA.

Au lieu de :

- EXCUSES : Mme PAILLOTET - M. YACOUB

Le Broc, le 19 mars 2010

Le Maire,
Emile TORNATORE



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	13
Votants	13

L'an deux mille dix ;

Le 1^{er} Mars à 19h00 ;

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur TORNATORE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : Le 24/02/2010

PRESENTS : Mesdames et Messieurs : FOURNY – BENABEN – FASOLA – ROBERT - TORNATORE – KAIL – ESCRIOU – HEURA – AUDIBERT – DUJON – LACROIX -

EXCUSES : Mme PAILLOTET – M. YACOUB.

ABSENTES : Mmes BEUCHE – DE LA ROCCA

Secrétaire de séance : Mme BENABEN

Monsieur KAIL présente au Conseil Municipal les demandes de subvention suivantes :

- La Croix Rouge Française
- Association des Amis du Rail Azuréen
- L'Association des Paralysés de France
- L'Association Manon du Riou
- Société de Chasse et de Protection Rurale de Le Broc

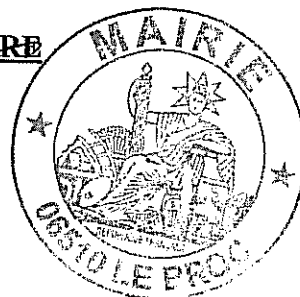
Le Conseil Municipal,

Après délibération, décide à l'unanimité d'allouer les subventions ci-dessous :

- | | |
|--|------------|
| - La Croix Rouge Française | : 600.00 € |
| - Association des Amis du Rail Azuréen | : 150.00 € |
| - L'Association des Paralysés de France | : 200.00 € |
| - L'Association Manon du Riou | : 700.00 € |
| - Société de Chasse et de Protection Rurale de Le Broc | : 700.00 € |

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée
Extrait certifié conforme, au registre sont les signatures

LE MAIRE,
Emile TORNATORE



Et ce par : - Voix pour : 12
- Voix contre : 0
- Abstention : 1

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa publication le 9 /03/2010, à la porte de la mairie, et de sa transmission au représentant de l'Etat le 9 /03/2010. Il informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans les deux mois de sa publication